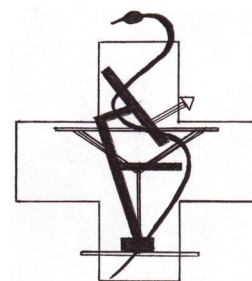


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)

Octobre 2017

N°196
Sommaire

EDITO P. 1

OFFICINES P. 2 à 3

- ☐ Compte-rendu de la réunion du 25 09 2017.
- ☐ Compte-rendu de la réunion du 02 10 2017.

FNIC P. 4 à 5

- ☐ Les collectifs de la FNIC.
- ☐ Former pour agir.

LAM P. 6

- ☐ Réunion paritaire de branche.

TRACT JOURNÉE D'ACTION DU 19 OCTOBRE
AFFICHE CONFÉRENCE DES INDUSTRIES DE SANTÉ



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : **114S07701**
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel— 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : fnic@cgt.fr
Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

édito

● LA NÉCESSAIRE UNITÉ D'ACTION

Face au mécontentement causé par ses décisions, la stratégie actuelle du gouvernement consiste à découper le problème que pourrait lui poser une résistance populaire unifiée, en autant de tranches de saucisson, qu'il peut gérer les unes après les autres.

Cette stratégie du « diviser pour régner » est appliquée au niveau le plus large dans la période actuelle. Ainsi en va-t-il des ordonnances, qui ne concernent pas le secteur public, soumis à statut et non au Code du travail. Ainsi en va-t-il de l'augmentation de la CSG, compensée (de manière illusoire) uniquement pour les actifs, mais pas pour les retraités. Idem pour la destruction des régimes spéciaux de retraite, qui sera engagée suivant un calendrier différent de celle du régime général. Même chose pour le point d'indice qui ne concerne « que » les fonctionnaires, la réforme de l'Unedic qui n'est l'affaire « que » des privés d'emplois, la réduction drastique des postes dans les services publics (est-ce vraiment l'affaire des salariés du privé ?), ou encore la question du travail du dimanche, qui ne concernerait « que » les employés du commerce, etc... Tout ceci en lien avec une propagande renouvelée sur la dette publique.

Mais se battre secteur par secteur, les uns après ou à côté des autres, face à un projet politique global, est illusoire. Autant espérer qu'une colonie de fourmis puisse abattre un être humain en s'attaquant tantôt à la botte droite, tantôt à la gauche, etc...

C'est d'une bataille unitaire de toute la CGT, de tous les citoyens, pour un

projet de société complet, différent de celui présenté comme le seul possible, cohérent entre les professions car réfléchi et construit collectivement, dont nous avons besoin. Nous disposons de ce projet cohérent CGT : il est constitué d'un Code du travail du 21^{ème} siècle, d'un projet de politique industrielle, de services publics de qualité, identifiés dans leur globalité jusque dans le moindre détail, d'une grille de salaires chiffrée, basée sur la reconnaissance des qualifications ou encore d'une protection sociale solidaire basée sur le 100 % de la Sécurité sociale.

Quand nous mettons-nous, concrètement, à poser les premières pierres de ce projet politique, plutôt que de continuer de répondre, au coup par coup, aux attaques qui nous sont faites ? Nos revendications, on se bat quand pour les obtenir ?

Nous devons mettre en place des plans de travail pour imposer un autre agenda que celui qui est écrit par le gouvernement et le MEDEF. La possible fin des Conventions collectives, si les ordonnances ne sont pas abrogées, nous oblige à repenser nos objectifs revendicatifs, notre stratégie de luttes, avec un fonctionnement collectif beaucoup plus large et non cantonné groupe par groupe, entreprise par entreprise, profession par profession.

**C'EST UNE BATAILLE DES IDÉES
QUE NOUS AVONS LE DEVOIR
DE MENER, PARCE QUE
C'EST LE MOMENT, DE MANIÈRE
À TOUS PARTICIPER À L'EFFORT
DE MOBILISATION GÉNÉRALE.**



● COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE

CETTE RÉUNION, TRÈS TECHNIQUE, ÉTAIT CONSACRÉE :

- » **A LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA CCN ET DE L'ANNEXE IV AVEC LA LOI,**
- » **A L'EXAMEN DES CONSÉQUENCES DE LA PUBLICATION DE LA NOUVELLE REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DE LA BRANCHE.**

» CONCERNANT LE PREMIER POINT, IL S'AGISSAIT DE METTRE À JOUR LES TEXTES DE LA CCN QUI CONCERNENT LA PRÉVOYANCE (PRÉVOYANCE SANTÉ ET PRÉVOYANCE LOURDE).

En effet les textes concernant le choix de l'organisme assureur et gestionnaire de la prévoyance de branche ont évolué.

Auparavant, par accord collectif, les organisations syndicales et patronales pouvaient désigner l'organisme assureur. Il était alors le seul à pouvoir intervenir dans la branche.

Aujourd'hui, la désignation n'est plus possible.

Les OS peuvent seulement passer un accord de recommandation, avec un ou plusieurs organismes, et les entreprises rattachées à la Branche choisissent ensuite l'organisme qu'elles veulent, qu'il soit recommandé ou non.

Les textes de la CCN indiquaient donc quel était l'organisme recommandé. Afin de les mettre en conformité avec la loi, il y avait nécessité de faire disparaître toute notion de désignation et de faire apparaître la démarche de recommandation et de mise en concurrence.

Ce sera fait par avenant à la CCN.

REPRÉSENTATIVITÉ

Le 20 juillet 2017, un arrêté du Ministère du Travail a fixé la liste des organisations représentatives dans la CCN des Officines de Pharmacie.

Les organisations syndicales de salariés représentatives sont :

FO (24,16 %), UNSA (19,92 %), CGT (19,64 %), CFTD (17,58 %), CFE-CGC (9,57 %) et CFTC (9,13 %).

Côté organisations patronales il n'en reste que 2 : FSPF et USPO

L'arrivée d'une nouvelle OS côté salariés et la disparition d'une OS côté patrons changent la donne en matière de présence dans les paritaires. Le nombre de représentants devait donc être négocié. Nous avons alors assisté à une argumentation surréaliste des représentants patronaux qui refusaient, par principe, l'augmentation du nombre de représentants des salariés. Ils demandaient que, dans la CPNE (Commission paritaire emploi - 5 réunions maxi par an) le nombre de délégués passe de 3 à 2. Ce qui entraînerait, de fait, la diminution du nombre total (passage de 15 actuellement à 12).

Refus unanime des OS qui ont menacé de suspendre toute activité dans la branche en cas de blocage côté direction. La réunion s'est terminée sur ce constat et, à la réunion paritaire du 26 septembre, seule la CFTC a siégé côté salariés.

Les représentants patronaux ont par la suite repris contact et accepté la proposition des Organisations Syndicales de salariés. 18 membres en CPNE (3 représentants par Organisation Syndicale).

Cette nouvelle composition est actée dans un accord signé le 02/10/2017.



● COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE

PILOTÉE PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, CETTE RÉUNION AVAIT POUR ORDRE DU JOUR :

- ▶▶ **NÉGOCIATION SALARIALE.**
- ▶▶ **POINT D'ÉTAPE SUR LE TOILETTAGE DE LA CONVENTION COLLECTIVE.**
- ▶▶ **POINT D'ÉTAPE SUR LA PRÉVOYANCE.**
- ▶▶ **POINT D'ÉTAPE SUR LA CLASSIFICATION.**

▶▶ **LES NÉGOCIATIONS SALARIALES**

Une fois de plus, la principale organisation patronale vient en réunion sans mandat. En clair : « Circulez, y a rien à voir ! »

Une fois de plus, sous des prétextes plus que discutables, les organisations patronales entérinent un recul du pouvoir d'achat de milliers de salariés.

La CGT, qui revendique une évolution significative des minima de branches, a demandé (et obtenu) que les négociations pour 2018, débutent dès début décembre 2017.

MAIS SANS MOBILISATION DES SALARIÉS CONCERNÉS, CES NÉGOCIATIONS RISQUENT BIEN D'ÉCHOUER DE NOUVEAU !

▶▶ **LE TOILETTAGE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Il s'agit de remettre à jour, sur le plan législatif, l'ensemble des articles de la CCN.

Ont déjà été traités :

- L'ancienneté.
- Les primes.
- La diffusion de la CCN aux salariés.
- Les jeunes travailleurs.

RESTE À TRAITER :

- Les congés payés.
- Les indemnités de licenciement.

Sur ce dernier item, FO demande à aller plus loin qu'une simple réécriture et exige une négociation.

▶▶ **LA PRÉVOYANCE**

L'appel d'offre pour choisir un nouvel organisme, recommandé pour l'ensemble de la branche, est maintenant terminé.

Un organisme se détache très nettement : il s'agit d'APGIS.

LA CGT QUI EST PARTIE PRENANTE DE L'APPEL D'OFFRE, S'EST POSITIONNÉE EN FAVEUR DE LA RECOMMANDATION DE CE NOUVEL ORGANISME.

L'accord encadrant cette recommandation sera finalisé d'ici fin octobre.

Dès janvier 2018, APGIS proposera ses services **à l'ensemble des Officines.**

▶▶ **LES CLASSIFICATIONS**

Un questionnaire va être envoyé dans toutes les officines afin d'aboutir à une vision prospective des métiers et des compétences. Le résultat de cette enquête devrait servir de socle à l'évolution des classifications. **Résultat : décembre 2017.**

PROCHAINES PARITAIRES :

♦ **9 ET 12 OCTOBRE : DISCUSSION DE L'ACCORD DE RECOMMANDATION PRÉVOYANCE ET SANTÉ.**

♦ **4 DECEMBRE : COMMISSION PARITAIRE MIXTE**

ORDRE DU JOUR

▶▶ **SALAIRES.**

▶▶ **CLASSIFICATIONS.**

▶▶ **PRÉVOYANCE.**

▶▶ **TOILETTAGE DE LA CCN.**

♦ **11 DECEMBRE : COMMISSION PARITAIRE EMPLOI.**

● LES COLLECTIFS DE LA FNIC-CGT

Face au gouvernement et au patronat, si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, nous n'avons pas d'autre alternative que de développer la formation des syndiqués, des militants. Le fonctionnement de la Fédération, ainsi que la mise en mouvement des salariés en lien avec les revendications fédérales, exigent l'implication la plus large de toutes nos forces militantes pour mener la bataille des idées, renforcer les syndicats, la Fédération, donc la CGT. L'implication des militants et syndiqués de toutes les branches et notamment ceux de la branche des Laboratoires de Biologie Médicale et des Officines dans les collectifs de la Fédération, est nécessaire pour parvenir à notre objectif d'un syndicalisme de classe et de masse. Les collectifs fédéraux mixité/égalité, santé au travail et l'UFICT visent à apporter aux militants les éléments nécessaires pour aller au débat avec les salariés, tout comme les collectifs UFR et CHSIC qui seront traités dans un prochain ECHO, et le collectif formation en page 5.

● LE COLLECTIF FÉDÉRAL DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS :

Dans les entreprises des industries chimiques, les techniciens, les agents de maîtrise, ingénieurs et cadres représentent 1 salarié sur 2, quelquefois plus dans certaines branches ou certains établissements. La question de la place de ces salariés dans la CGT est posée aujourd'hui avec encore plus de force et avec plus de différence que l'on soit technicien, agent de maîtrise, cadre ou ingénieur, que l'on soit à un poste de commandement ou pas. Cette situation nous amène à interpellier l'ensemble des syndicats des Laboratoires de Biologie Médicale et des Officines pour que l'activité UFICT devienne une activité à part entière dans chaque syndicat. Poser cette question dans chaque syndicat, c'est simplement organiser la CGT pour tous les salariés de l'entreprise.

L'OBJECTIF DU COLLECTIF UFICT EST D'APPORTER LES ÉLÉMENTS À NOS SYNDICATS POUR ALLER À LA RENCONTRE DE CES CATÉGORIES DE SALARIÉS ET AIDER À LA SYNDICALISATION DES ICTAM.

● LE COLLECTIF FÉDÉRAL SANTÉ TRAVAIL :

Le Collectif Santé Travail a pour objectif de travailler toutes les questions de conditions de travail, de tous les salariés des entreprises quels que soient leurs statuts. Il permet d'échanger sur des sujets tels que l'organisation du travail, le temps de travail, la pénibilité. L'ensemble des expériences en entreprise, les formations syndicales, l'implication des syndicats dans les CHSCT, nous donnent des arguments pour combattre toutes les stratégies patronales.

UNE REPRÉSENTATION LA PLUS LARGE POSSIBLE DE NOS BRANCHES EST INDISPENSABLE POUR TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES 12 CHAMPS PROFESSIONNELS DE LA FÉDÉRATION.

● LE COLLECTIF FÉDÉRAL MIXITÉ/ÉGALITÉ :

L'accord National Interprofessionnel de 2006, signé par la CGT, stipulait dans son préambule : « Lutter contre les discriminations....et s'engager en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et de traitement, reconnaître à chacun sa place dans la société, sont autant d'actions indispensables au respect rigoureux des Droits de l'Homme. » C'est un engagement que chaque militant de la CGT se doit de porter, de promouvoir, de faire vivre, à l'entreprise, dans la société, mais aussi au sein de notre organisation.

Le collectif fédéral mixité/égalité élabore les revendications fédérales sur les thèmes tels que sont mixité, diversité, handicap. S'emparer de toutes ces questions, à l'entreprise, nécessite également que nous fassions un bilan de la situation dans notre organisation.

PLUS CES QUESTIONS SERONT TRAITÉES DE FAÇON NATURELLE, AU SEIN DE LA CGT, MIEUX LES SYNDICATS SERONT À MÊME DE LES PORTER AU NIVEAU DE LEURS ENTREPRISES.

►► POUR QU'ILS SOIENT ENCORE PLUS UTILES,

• LE COLLECTIF FÉDÉRAL FORMATION : FORMER POUR AGIR.

La formation syndicale est essentielle dans notre activité militante au quotidien.

La Fédération en a fait une de ses priorités et y consacre des moyens importants, tant humains que matériels.

Nos sessions de formation ont été mises à jour, d'autres ont été créées et les journées d'étude développent.

De nos jours, peut-être plus qu'avant, la formation syndicale est l'outil le plus adapté pour permettre le déploiement de la CGT.

Face à une société où les médias servent toutes les prétentions et orientations du patronat et du gouvernement, s'il y a **un moyen de lutte à développer**, c'est bien la formation syndicale.

En mettant les syndicats et syndiqués au cœur de notre démarche revendicative de notre organisation, nous permettons à tous les salariés de bénéficier d'une analyse, sur de nombreux sujets.

Pour cela, il est crucial que les acteurs principaux que sont les militants et les syndiqués possèdent les éléments nécessaires au débat.

L'objectif de la Fédération et de son collectif est d'avoir une démarche permanente et globale de formation, qui réponde aux besoins des syndicats, des syndiqués, dès l'adhésion. Mieux formés, ils deviennent vecteurs de communication vers toutes les catégories de salariés. Mais aussi, et c'est peut-être l'élément que nous devons garder à l'esprit, la formation est, si elle est prise en compte et dispensée dans de bonnes conditions, l'outil qui permettra de relancer **la bataille des idées qui nous fait tant défaut pour construire nos initiatives, nos actions**, bref, le rapport de forces dont nous avons besoin.

C'est aussi une question de renforcement, de déploiement de nos forces organisées.

Faire converger nos efforts et actions de formation, c'est aussi créer des liens forts, porteurs

**LA FORMATION EST LE MOYEN LE PLUS SÛR
DE FAIRE DU SYNDIQUÉ**

UN MILITANT RESPONSABLE ET ACTIF

UN SYNDIQUÉ ACTEUR ET DÉCIDEUR.

d'intérêts généraux dans notre syndicalisme, au service de l'action.

C'est une certitude, l'exigence de développer l'action, de toujours être plus efficaces dans les luttes, ainsi que l'affirmation de nos idées de classe, constituent les éléments essentiels pour la qualité de notre vie syndicale.

Cette exigence passe par une dimension nouvelle de notre formation et, en priorité, par la formation de nos syndiqués.

C'est notre réponse aux tentatives du pouvoir et du patronat d'intégrer les salariés aux objectifs qui sont les leurs en s'appropriant, pour y parvenir, tous les grands moyens d'information devenus un enjeu stratégique.

Face à cette réalité, l'exigence d'une formation syndicale efficace s'impose et cela dès le début de la syndicalisation.

LA FORMATION SYNDICALE PERMET :

- ➔ Une approche progressive des analyses et des orientations CGT grâce aux différents niveaux.
- ➔ L'instauration d'une vraie démocratie syndicale : des syndiqués en capacité de se forger un jugement sont porteurs de décisions et de développement pour l'action.
- ➔ Un enrichissement individuel de chaque militant, l'acquisition de connaissances respectant les valeurs et les acquis de chacun, créent une dynamique de groupe où le collectif et l'individuel s'enrichissent réciproquement.
- ➔ Une perception réelle du projet de transformation de la société, que la CGT porte dans ses orientations.

PROPOSER ET CONSTRUIRE DES PERSPECTIVES DE LUTTES.

L'adhésion et la formation sont indissociables. C'est un gage d'avenir. Le rôle d'impulsion et de conviction des militants du syndicat est, de ce point de vue, irremplaçable. Aucune réunion ne doit se dérouler sans que les questions clés ne soient abordées :

➔ **COMBIEN DE SYNDIQUÉS ?**

➔ **QUELLE FORMATION POUR CES SYNDIQUÉS ET LES MILITANTS ?**

C'est bien le caractère de masse qu'il nous faut impulser dans nos syndicats.

C'est à partir de ce rôle moteur que le syndicat acquerra le réflexe naturel de donner à chaque syndiqué et militant ce dont il a besoin : le moyen de s'informer véritablement sur la réponse à ses préoccupations et, ainsi, donner un sens réfléchi et offensif à son adhésion à la CGT.

N'HÉSITEZ PAS À VENIR RENFORCER CES COLLECTIFS !



● RÉUNION PARITAIRE DE BRANCHE : UNE LUEUR AU BOUT DU TUNNEL... ?

Après plusieurs réunions, sans aucune avancée notable sur l'activité sociale de la branche (blocage des négociations salariales, absence de négociation sur l'égalité professionnelle, la formation ou la pénibilité), les organisations patronales sont enfin prêtes à mettre en place un vrai calendrier.

Lors de la réunion du 5 octobre, un vrai état des lieux a été fait et des premières pistes de négociation ont été établies.

RÉACTIVATION DE LA CPNE

Cette commission ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois. La CGT demande depuis longtemps qu'elle reprenne du service. Elle devrait donc enfin de nouveau se réunir pour examiner les questions d'égalité professionnelle, de pénibilité, de classifications ou de conditions de travail.

Un groupe de travail spécifique sera constitué pour « toiletter » la Convention collective et la mettre à jour.

La CGT défendra l'idée d'une « sanctuarisation » de cette convention et de l'impossibilité pour les accords d'entreprises d'y déroger.

LES PREMIERS THÈMES ABORDÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SERONT :

- LE TEMPS PARTIEL.
- LES CONGÉS PAYÉS.
- LES CONGÉS POUR ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX.
- LES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT/LA RUPTURE DE CONTRAT.

Lors de la prochaine réunion paritaire du 23 NOVEMBRE, la feuille de route de ces groupes de travail sera établie et un calendrier pour 2018 enfin fixé.



LA DATE APPROCHE. PENSEZ A VOUS INSCRIRE !!!

BULLETIN D'INSCRIPTION

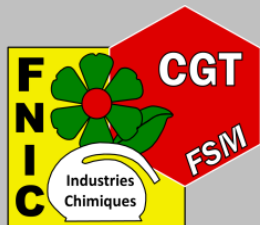


CONFÉRENCE
DES INDUSTRIES DE SANTÉ AU SERVICE DE L'HUMANITÉ
LES 25, 26 ET 27 OCTOBRE 2017
9H00 SALLE DU CCN
À MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____
Localité _____ dép. _____

* Participation de ____/ Camarades

Bulletin de participation à retourner à la FNIC-CGT, case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : contact@fnic-cgt.fr



19 OCTOBRE

POURSUIVONS la MOBILISATION VERS UN AUTRE MODELE DE SOCIETE

Depuis de nombreuses années, les inégalités se creusent, et mettent en danger la cohésion sociale. Le fossé entre les riches et les pauvres se creuse et les écarts n'ont jamais été aussi grands.

Le roi Macron, et toute sa cour, ne vont pas arranger les choses pour la classe ouvrière, **avec leurs ordonnances de régression sociale** : « Les entreprises ont du mal à embaucher, il faut faciliter les licenciements. Il y a trop de cotisations. Ils les suppriment sur la protection sociale. Les salaires sont trop élevés. ils les baissent ».

Tout ceci est complètement **incompréhensible** quand on sait que les entreprises n'ont jamais reversé autant de dividendes, **35 milliards d'euros au 2ème trimestre 2017**, et ont droit à **plus de 2 000 dispositifs d'aides publiques**.

Chaque année, l'état et les collectivités accordent quelque **200 milliards d'euros d'aides et d'exonérations sociales et fiscales aux entreprises**, à l'instar du **CICE pour 20 milliards d'euros par an**, ou encore le « **pacte de stabilité** » pour **9 milliards d'euros**. Cela représente environ 10 % du PIB de la France. Il est temps que ces aides et exonérations soient supprimées !

Ne laissons pas construire une société avec des travailleurs pauvres, des retraités encore plus pauvres qui seraient obligés de rester en activité pour pouvoir subsister.

Dès à présent, engageons des débats avec les salariés, nos familles, nos amis pour expliquer que **C'EST POSSIBLE DE FAIRE AUTREMENT À CONDITION D'ÊTRE PLUS NOMBREUX DANS LA BATAILLE, AVEC LA CGT.**

La CGT n'est pas attentiste, et ne se contente pas d'être « contre tout ». **NOUS PORTONS DES PROJETS CONCRETS ET COHÉRENTS**, qui répondent aux besoins des salariés, pour une autre société, comme par exemple :

- ⇒ Une politique industrielle et des services publics dignes du 21^{ème} siècle ;
- ⇒ Une protection sociale de haut niveau, avec un remboursement de la Sécu à 100 % ;
- ⇒ L'augmentation du SMIC, porté à 1900 euros par mois et une augmentation des salaires du privé comme du public en reconnaissance des qualifications ;
- ⇒ Les 32 heures par semaine ;
- ⇒ Etc.

Pour nous faire entendre de ces vautours du capital, **il faut taper là où ça leur fait le plus mal : LE PROFIT ! C'EST DANS CE SENS QUE LA CGT APPELLE À SE MOBILISER, EN METTANT EN AVANT L'ARRÊT DE LA MACHINE À PROFIT À L'ENTREPRISE.**

En France, la richesse produite (PIB) par les travailleurs s'élève à **2 200 milliards d'euros par an**, soit **6 milliards d'euros par jour**.

Imaginez un moment : toutes les entreprises, tous les commerces sans aucun salarié pour faire tourner les machines, ne serait-ce qu'une seule journée, partout en France. Pas un seul produit ne serait fabriqué, pas un seul euro ne serait échangé, bref, pas un centime de profit pour les vautours, ce qui les obligerait à écouter ceux qui, tous les jours, produisent plus de **6 milliards d'euros, nous, la classe ouvrière, les travailleurs.**

LA FNIC-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DE SES SYNDICATS, MILITANTS, SYNDIQUÉS, SALARIÉS, RETRAITÉS, À POURSUIVRE LA RÉSISTANCE.

DÉMONSTRONS QUE NOUS SOMMES LES SEULS CRÉATEURS DE RICHESSES, DÈS OCTOBRE !

EN ROUTE VERS UNE SOCIÉTÉ AU SERVICE DU PEUPLE !



25-26-27 octobre 2017

Conférence internationale

des industries de santé

au service de l'Humanité

**Salle du CCN
au siège de la CGT**